

## Conseil Municipal du 06 avril 2017

1- Le P.V. de la séance du 09 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

2- Aménagement de la place de l'Eglise : modification de l'éclairage public par le syndicat de la Diège  
Dans le cadre du programme de voirie, l'aménagement de la place de l'église est prévu. Mr le Maire propose de profiter de ces travaux pour modifier l'éclairage public.

Le Conseil Municipal décide de confier cette mission au Syndicat de la Diège qui participera à hauteur de 30 % du montant des travaux.

3- Commerce de proximité

- Le loyer mensuel est arrêté à 300.00 € HT soit 360.00 €.

- Le bail commercial sera conclu avec la Boucherie LEFEBVRE devant Maître SAGEAUD, Notaire à LAPLEAU.

4- Mise aux normes du Distributeur Automatique de Billets et participation financière de la commune

Pour maintenir le DAB, les frais de mise aux normes et l'entretien seront à la charge de la commune. Eu égard à l'intérêt général pour la population et les commerçants, la commune approuve le projet.

5- Le montant trimestriel dû au titre de la participation aux frais énergétiques des Foyers Soleil est arrêté à 180 € à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

6- La délibération en date du 4 avril 2014 relative aux indemnités allouées au Maire et Adjointes est mise à jour suite à une modification des textes légaux.

7- La signature d'une convention avec l'association « La Dordogne de Villages en Barrages » est approuvée ainsi que le versement d'une cotisation de 200 €.

8- Le Conseil Municipal approuve le versement d'une aide de 50 € aux familles d'élèves du collège de la Triouzoune (Neuvic) pour leur participation à un voyage scolaire.

9- Point sur les travaux et projets communaux

- Voirie : le programme « voirie 2017 » a été attribué à l'entreprise BERGHEAUD. Des travaux de maçonnerie seront sous-traités à l'entreprise FH BREUIL.

La réunion préparatoire aura lieu le mardi 11 avril 2017 à 9 h 00 à la mairie.

- Le Pumptrack est en cours de réalisation et devrait être opérationnel pour la saison estivale.

10- Le Conseil Municipal approuve la régularisation de deux terrains au village de Lamirande.

11- Monsieur le Maire fait un point sur les litiges en cours.

12- Le premier bilan du recensement de la population fait ressortir une population de 504 habitants sous réserve de validation par l'INSEE.

13- Les comptes de gestion 2016, établis par Madame la Trésorière de Neuvic, sont approuvés à l'unanimité.

14- Les comptes administratifs 2016 sont approuvés à l'unanimité.

15 Taxes directes : Les taux applicables en 2017 sont approuvés à l'unanimité ; le produit attendu est le suivant :

Taxes	Bases	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	651 000	5.04 %	32 810 €
Taxe foncière (bâti)	2 317 000	7.95 %	184 202 €
Taxe foncière (non bâti)	27 600	45.36 %	12 519 €
Produit total attendu			229 531 €

16 L'affectation du résultat pour le Budget principal est approuvée à l'unanimité.

17 Les budgets primitifs sont approuvés par 10 voix « pour » et une abstention.

a/ Budget principal

Dépenses de fonctionnement : 2 046 220.00 €	Dépenses d'investissement : 1 370 506.00 €
Recettes de fonctionnement : 2 046 220.00 €	Recettes d'investissement : 1 370 506.00 €

b/ Budget annexe du service des eaux

Dépenses de fonctionnement : 145 440.16 €	Dépenses d'investissement : 142 708.89 €
Recettes de fonctionnement : 145 440.16 €	Recettes d'investissement : 142 708.89 €

c/ Budget annexe du service d'assainissement

Dépenses de fonctionnement : 55 286.00 €	Dépenses d'investissement : 129 175.55 €
Recettes de fonctionnement : 55 286.00 €	Recettes d'investissement : 129 175.55 €

d/ Budget annexe gîtes et camping

Dépenses de fonctionnement : 54 598.66 €
Recettes de fonctionnement : 54 598.66 €

18 Les états spéciaux des sections sont approuvés à l'unanimité :

- *Section d'Aussinanges*

Dépenses de fonctionnement : 11 478.24 €	Recettes de fonctionnement : 11 478.24 €
--	--

- *Section de Cisterne*

Dépenses de fonctionnement : 38 985.62 €	Recettes de fonctionnement : 38 985.62 €
--	--

- *Section du Mons*

Dépenses de fonctionnement : 84 259.12 €	Recettes de fonctionnement : 84 259.12 €
Dépenses d'investissement : 6 296.00 €	Recettes d'investissement : 6 296.00 €

- *Section de May / La Diavette*

Dépenses de fonctionnement : 13 757.01 €	Recettes de fonctionnement : 13 757.01 €
--	--

19 Eu égard à la situation des débiteurs, des titres sont admis en non-valeur.

20 Questions diverses

- Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de Haute Corrèze Communauté au syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze Ventadour.

- Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un « pack confort » pour la publicité des locations (gîtes et camping) de Spontour auprès de l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze.

- Suite à la demande d'un particulier, le Conseil Municipal refuse de prendre en charge des frais de bornage, la demande de délimitation émanant du particulier. Proposition est retenue de se rendre sur place afin de trouver une solution à l'amiable.

- Le Conseil Municipal approuve l'installation du cabinet infirmier au sein de la Maison des Services. Un point d'eau sera créé dans le local.

- Un stagiaire sera accueilli pendant un mois en juin.

- Suite à la dissolution de l'Office de Tourisme des Gorges de la Haute-Dordogne, le Conseil Municipal approuve la signature de tous documents utiles pour la poursuite de la DSP pour l'exploitation de la gabare avec l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 12 h 20.